



Compte rendu du Conseil municipal du 7 septembre 2018

Etaient présents : M. Alain ROTH – Mme Martine LOHSE - M. Michel LAURENT - Mme Joëlle PAHIN – M. Pierre SCHIFFMANN – Mme Stéphanie PACCHIOLI - M. Francis USARBARRENA – M. Rémy NAPPEY – M. Yves BOITEUX – M. Claude BOURIOT - Mme Marie-Sophie POFILET - Mme Catherine PETREQUIN – Mme Delphine PRENEY -- M Laurent TOURTIER - Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – Mme Christelle VAUCLAIR - Mme Liliane HOUG

Avaient demandé à excuser leur absence : Monsieur Frédéric MAURICE qui donne procuration à Monsieur Alain ROTH – Monsieur Fabrice FRICHET

Etaient absents : Mesdames Christelle CHAVEY, Mélanie TAKACS BRALLA et Lise BIGUENET – Monsieur Christopher BOREANIZ

La séance est ouverte à 19 heures 35

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :
PERSONNEL – création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet
FORET - Projet d'amélioration de desserte forestière du massif du Miémont

Madame Martine LOHSE est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le Conseil municipal, approuve, à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2018

2. Création d'une passerelle sur le Canal du Rhône au Rhin – autorisation à Mr le Maire de lancer la consultation et de recruter un maître d'œuvre

Le Conseil municipal a autorisé lors de la séance du 6 juillet 2018 le dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet pour les voies cyclables proposé par le Conseil Départemental.

Ce projet prévoit la création d'une passerelle sur le canal du Rhône au Rhin, aménagement qui figure dans le préprogramme des actes prioritaires de la revitalisation du bourg centre pour un montant estimé à 250 000.00 euros TTC.

Afin d'avancer sur ce dossier, il y a lieu de lancer au plus vite une consultation pour recruter un maître d'œuvre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à lancer la consultation et à procéder au recrutement d'un cabinet de maîtrise d'œuvre.

3. Décision modificative n° 3 au budget communal

La reconversion de la maison Climent est une action émergente du préprogramme des actes prioritaires de la revitalisation du bourg centre.

En accord avec la Région, et afin d'avancer sur ce projet, une consultation a été lancée pour recruter un maître d'œuvre.

La signature de ce marché, étant inférieure à 50 000.00 euros HT, fera l'objet d'une décision de Monsieur le Maire par délégation, sous réserve de l'inscription des crédits au budget.

Le conseil municipal est donc invité à autoriser l'inscription de cette nouvelle dépense au budget.

Il est proposé une décision modificative n° 3 au budget général qui intègre cette opération et ajuste un autre crédit d'investissement - opération 596 matériel de voirie pour permettre l'achat de barrières de sécurité à Clavel et de potelets amovibles à l'Ecole Bourlier

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant	Chapitre	Compte	Libellé	Montant
20	2031	2031 - opération 606 - MO reconversion maison climent	30000.00				
20	2031	2031- opération 576 - MO salle des fêtes	-15000.00				
O21	21312	21312 - 591 - Changement chaudière école Bourlier	-4500.00				
O21	21578	21578 - 596 - autre matériel de voirie (barrières Clavel 3702.24 + potelets bourlier 918.00)	3 500.00 €				
23	2313	2313 - 578 - agrandissement vestiaires des lumes	-14000.00				
Total Dépenses investissement			0.00 €	Total Recettes investissement			0.00 €

Dépenses investissement après DM n° 3

1930686.24

Recettes investissement après DM n° 3

1930686.24

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 3 au budget communal.

4. – PERSONNEL : création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe

À la suite des départs de deux agents en contrats aidés au sein des services techniques, un recrutement a été lancé en juin dernier pour renforcer l'équipe.

La Commission du Personnel, réunie le 3 juillet dernier a validé le recrutement de deux personnes :

- Une personne sous contrat à durée déterminée de trois mois à compter du 1^{er} août 2018, renouvelable en vue de remplacer un agent qui sera en congé de maternité à partir de novembre 2018
- Un adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet par mutation à compter du 1^{er} octobre 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018.

5. PERSONNEL – contrat groupe risques statutaires

La Ville de L'Isle-sur-le-Doubs est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe du Centre de gestion du Doubs garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel communal en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2018. Le centre de gestion a été missionné pour organiser une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Il est proposé d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES (assureur) /SOFAXIS (courtier)

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager) ;

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Conditions :

- a) Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL : Taux : 5.95 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt de maladie ordinaire uniquement (pour mémoire : 6.67% pour la période 2014.2018)
- b) Agents non affiliés CNRACL et agents non titulaires de droit public : Taux : 1,10% avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt de maladie ordinaire (taux identique)

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- valide cette proposition
- autorise Mr le Maire à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce contrat.

6. Marché de Noël – Proposition de règlement - tarifs 2018

Sur proposition de la commission « animations », le Conseil municipal valide, à l'unanimité, la proposition de règlement pour le marché de Noël 2018 jointe en annexe et fixe les tarifs 2018 qui restent inchangés depuis 2013 comme suit :

- Chalet 2x2m² : 115 € pour le week-end entier
- Chalet 2x4m² : 230 € pour le week-end entier
- Chalet 2x2m² pour une journée : 70 €
- Manège : 30 €

7. Organisation de la brocante – subvention au comité des fêtes

Le Comité des fêtes a organisé sa traditionnelle brocante le 14 juillet dernier. Des droits de place ont été encaissés pour la somme de 632.50 €. En contrepartie, il est proposé de verser une subvention au comité des fêtes.

Dernière minute : une erreur a été commise dans le montant des droits de place. Cette question sera représentée au prochain Conseil municipal.

8. Relais petite enfance – subvention départementale 2018 - autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention avec le Conseil départemental

Dans le cadre du développement de sa politique en faveur de la petite enfance, Le Conseil Départemental participe au financement des relais assistantes maternelles, à raison de 8418.00 € par poste d'animateur équivalent temps plein et par année civile.

Le relais petite enfance de L'Isle-sur-le-Doubs a été retenu par la Commission permanente réunie le 9 Juillet 2018 pour bénéficiaire de cette subvention. Une convention doit être signée pour en définir les modalités.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

9. Fonds de solidarité pour le logement et fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté 2018

Le Fonds de solidarité logement est un outil financier qui favorise l'accès et le maintien des ménages dans le logement. Confié en gestion au Département, il est alimenté par une contribution du Département à hauteur de 2.12 M€ en 2017 et par les contributions volontaires des collectivités locales et autres structures œuvrant en matière de logements (organismes logeurs, CAF, MSA, gestionnaires du 1%, établissements prêteurs)

Le fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficultés (FAAD) a pour objectif de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier. Là encore, ce fonds est alimenté par le Département :

La Commission d'attribution des demandes d'aide à examiner 113 dossiers et accordé 88 aides financières pour un montant de 86 631.63 euros.

Ce fonds est alimenté par la contribution du Département (23 000 euros en 2018) et par les participations volontaires des communes et de leurs groupements, la CAF, la MSA et d'Actions Logement Services.

Le Département sollicite la Commune pour une participation à hauteur de 0.61 € par habitant pour le FSL et de 0.30 € pour le FAAD.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation de la Commune à ces deux fonds sur la base du nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2018, soit 3121 habitants.

10- PERSONNEL : création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet – suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Le secrétariat de Mairie compte actuellement 4 postes à temps complet et un poste à temps non complet (17.5 heures/semaine)

- Un attaché territorial
 - Un rédacteur principal de 1^{ère} classe
 - Un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - Un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - Un adjoint administratif à temps non complet
- et un poste d'adjoint d'animation à raison de 28 heures qui a été reclassé dans des fonctions d'accueil sur décision du comité médical.

Un contrat d'apprentissage pour préparer un BTS avait été signé en septembre 2016 ; la personne titulaire de ce contrat n'a pas souhaité poursuivre son cursus en licence comme c'était prévu et a quitté le secrétariat fin août. De nombreuses tâches de secrétariat et comptabilité lui étaient confiées.

De plus, des dossiers conséquents sont en cours qui nécessitent un renforcement de l'équipe :

- révision du PLU
- appel à mission d'intérêt pour la revitalisation du bourg centre avec de nombreux dossiers de subvention à déposer
- recensement de la population en janvier 2019
- mise à jour de l'inventaire du patrimoine communal

La Commission du Personnel, dans sa séance du 4 septembre, propose d'augmenter le temps de travail de l'adjoint administratif à temps non complet pour le passer à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018 afin de renforcer le service administratif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et supprime un poste d'adjoint administratif à temps non complet.

11- FORET - Projet d'amélioration de desserte forestière du massif du Miémont

Par délibération 2017.131 du 8 décembre 2017, le Conseil municipal a validé le projet d'amélioration de la desserte forestière du massif du Miémont porté par les communes de L'Isle-sur-le-Doubs, Blussangeaux, Blussans, Lanthenans et le Groupement Forestier des Lomonts.

Ce projet a donné lieu à la création de l'association syndicale libre (ASL) du Massif du Miémont regroupant les différents propriétaires, dans le but de la réalisation de travaux subventionnés pour l'amélioration de la desserte forestière du massif (mesure 4.3B du FEADER Bourgogne Franche-Comté).

Un problème est apparu lors du dépôt du dossier de demande d'aides, par l'ONF pour le compte de l'ASL, lors du premier appel à projets 2018. Le dossier a été rejeté par la DDT, essentiellement pour des questions d'emprise foncière.

Un retour sur le terrain avec l'ONF et la DDT a permis de trouver les solutions techniques adaptées au regard du contexte de terrain, des emprises foncières, et de certains travaux déjà réalisés par endroit.

De ce fait, les modifications apportées sont les suivantes :

- Modification de l'emplacement et du linéaire de la grave-ciment (structure de la chaussée) prévue sur l'axe structurant (projet n°1).
- Suppression de la bretelle d'accès au CD118 (projet n°2) et de la place de retournement prévue au niveau du croisement avec l'axe structurant (projet n°1c) du fait des travaux réalisés.
- Suppression pour le moment de la bretelle d'accès au Bois de la Jauborne (projet n°4) en attendant la clarification de la situation foncière de l'emprise du chemin (parcelle cadastrale ZB10 sise sur le territoire communal de L'Isle-sur-le-Doubs appartenant initialement à l'Association Foncière de Blussans).
- Réduction de 63 ml du linéaire de la bretelle de Lanthenans (projet n° 3) pour tenir compte de la complexité foncière de la zone de raccordement avec l'axe structurant.
- Ajout dans la liste des parcelles cadastrales concernées par le projet et le périmètre de l'ASL de la parcelle ZB1 sise sur le territoire communal de Lanthenans appartenant à la commune de Lanthenans.

L'ensemble du projet desservira et/ou sera localisé sur les parcelles forestières et cadastrales suivantes :

Propriétaire	Parcelles forestières	Parcelles cadastrales	Commune de localisation (territoire communal)
Blussangeaux	4-20-21-22-23-24	B940	Blussans
Blussangeaux	8-9-10-11	C21-C124	Blussans
Blussangeaux	12	C115	Blussans
Blussangeaux	13-14-15-16-17	B788-B938	Blussans
Blussangeaux	18	C803	Blussans
Blussangeaux	19	B912	Blussans
Blussans	7-8-9	C22-C23	Blussans
Blussans	10-14-15-16-17-18-19-20-21	B939	Blussans
Blussans	11-12-13	ZH2	Blussans
L'Isle-sur-le-Doubs	1-2-3-4-5-6-7-8	B908-B909-B910	Blussans
L'Isle-sur-le-Doubs	21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34	C279-C393-C586	L'Isle-sur-le-Doubs
L'Isle-sur-le-Doubs	35-36-37-38-38-40-41	C512	L'Isle-sur-le-Doubs
Lanthenans	1-2	A8-B419	Lanthenans
Lanthenans	3-4-5-7-9-11	B419	Lanthenans
Lanthenans	28	A8	Lanthenans
Lanthenans	Chemin rural n°1	ZB1	Lanthenans
GF des Lomonts	520-523-524-525-608-780-781-1194-1196-1198-1212-1237-1238	Section B - Feuille 6	Blussans

Un dossier de demande d'aides dans le cadre de la mesure « 4.3B du Programme de Développement Rural de la Région Bourgogne Franche-Comté » sera à nouveau déposé au cours du second appel à projets pour l'année 2018.

Du fait des modifications apportées au projet, le montant HT du projet s'élève désormais à 304 042,87 € HT, maîtrise d'œuvre comprise.

D'autre part, la DDT a rappelé l'application du règlement UE n°1407/2013 de la Commission du 18/12/13 concernant les "aides de minimis" dont le plafond est fixé à 200 000 euros par

exercice de trois ans. Ainsi, il apparaît que le montant maximal de l'aide sur le dossier de l'ASL ne pourra pas dépasser ce montant, ce qui porte la part d'autofinancement final de l'ASL à 104 042,87 € HT.

Cette part d'autofinancement restante sera répartie entre les 4 communes et le Groupement forestier du Lomont selon la répartition initialement prévue, soit :

Propriétaire	Superficie totale des parcelles desservies par le projet en ha	Proportion (%)	Répartition de l'autofinancement (€ HT)
Blussangeaux	94	18	18 727,72
Blussans	104	19	19 768,15
L'Isle-sur-le-Doubs	280	53	55 142,72
Lanthenans	30	6	6 242,57
GF des Lomonts	22	4	4 161,71
Total	530	100	104 042,87

Le Conseil municipal, à l'unanimité, est invité à :

- Approuve les modifications apportées au projet d'amélioration de la desserte forestière porté par l'ASL du Massif du Miémont.
- Approuve le dépôt par l'ASL du Massif du Miémont d'un nouveau dossier de demande de subventions au regard des modifications apportées, pour un montant total de 304 042,87 € HT, maîtrise d'œuvre comprise.
- S'engage à inclure dans le périmètre de l'ASL les parcelles cadastrales concernées par le projet dont la commune est propriétaire (cf. liste ci-dessus).
- S'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention selon la répartition envisagée, sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 70% d'aides publiques pour cette opération.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour représenter la commune au sein de l'assemblée des propriétaires de l'ASL du Massif du Miémont.

10. Affaires diverses

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur **les manifestations de l'été**

- Festivités du 13 juillet
- Marché estival du 23 juillet avec tir du feu d'artifice
- Cinéma de plein air
- Marché estival du 16 août 2018
- Activités nautiques

Ces animations ont connu un franc succès et méritent d'être renouvelées l'an prochain, tout en précisant que la météo joue un grand rôle sur le nombre de participants et leur réussite.

Demande d'emplacement d'un camion pizza sur la place Briand le lundi soir :

Il sera proposé plutôt le mercredi soir pour ne pas gêner aux commerces de ce type.

Point sur la rentrée scolaire : la rentrée s'est passée pour le mieux

Effectifs scolaires :

Ecole maternelle Briand : 42

Ecole maternelle Perdrizet : 68

Ecole élémentaire Clavel : 78
Ecole élémentaire Bourlier : 127

Soit 303 élèves

Service périscolaire

Périscolaire du matin : 14
Restauration : 100 élèves + 10 accompagnateurs
Périscolaire du soir : 30

Une enquête est lancée auprès des parents pour connaître les besoins pour le mercredi à partir de janvier 2019.

Point sur les travaux :

Les gros travaux d'investissement sont engagés voire terminés :

Réfection des voiries
Travaux d'accessibilité
Travaux de sécurité dans les écoles
Réfection de la cour de l'école Briand
Parking de la gare.

Restent à venir les travaux de changement des huisseries à Perdrizet, la réfection du préau de l'école Bourlier et le changement de la chaudière de la mairie qui auront lieu pendant les vacances d'automne.

Forêt : la vente de bois de Lure du 5 septembre dernier a rapporté 34 297.00 euros pour l'exploitation des parcelles 25.36 et 37.

Agenda :

15.09 à partir de 13 h 30 : forum des associations à l'espace sportif intercommunal
22.09 à 18 h : libération de l'Isle sur le Doubs
30.09 : lancement de la saison culturelle proposée par la CC2VV et l'office de tourisme intercommunal avec un théâtre musical de la Compagnie Teraluna « les impromptus, histoires à rencontrer » à 14 h 30 à la forge de Montagney
5.10 à 19 h 30 : Conseil municipal
7.10 : marche dans le cadre d'Octobre rose de 10 h à 12 h

La séance est levée à 20 h 51